



LÉGATION DE SUISSE  
EN URSS

4.F.1.- CD/ci.

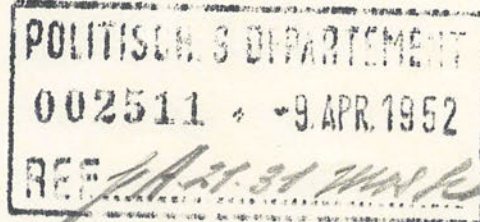
H. Schmidlin  
pour

M. le Ministre Malin  
15. IV  
82  
Moscou, le 28 mars 1952.

M. T. ...  
9. 4.

vu le

Communication politique n° 17



L'U.R.S.S. et le C.I.C.R.

aa  
18. 4.  
m

Monsieur le Ministre,

Mon courrier pour Berne venait de partir lorsque j'ai pris connaissance des déclarations que le délégué soviétique, M. Jacob Malik, a faites, le 26 mars, devant la Commission du désarmement, au sujet du Comité international de la Croix-Rouge, proposé par le Gouvernement des Etats-Unis pour ouvrir une enquête en Corée sur l'affaire des microbes pathogènes.

Comme je vous l'ai fait aussitôt savoir, ces déclarations sont reproduites dans toute la presse soviétique.

Lorsque, dans mon rapport d'hier, je relevais que le Gouvernement soviétique devait en vouloir au Comité de Genève, je ne me trompais guère. Il n'a point fallu longtemps pour que ma supposition fût pleinement confirmée par les faits. Pour moi, il ne faisait pas de doute qu'en permettant la publication dans sa presse des attaques chinoises contre le Comité, le Gouvernement soviétique avait voulu nuire à ce dernier.

Il est allé maintenant plus loin, puisqu'il attaque à son tour. Comme vous le savez, pour le Gouvernement soviétique, le Comité de Genève n'a point le caractère international qu'il revendique. C'est, en réalité, une organisation "suisse" et, comme telle, elle ne saurait se prétendre neutre. Bien plus, le Comité serait si peu neutre que, pendant la dernière guerre, il aurait couvert par son silence les crimes des Nazis envers tous ceux qui furent leurs victimes.

A la Division des affaires politiques  
du Département politique fédéral,

B e r n e .



On savait que le Gouvernement soviétique avait tenu rigueur au C.I.C.R. de son attitude pendant la guerre. Les hostilités terminées, il lui avait manifesté, à plusieurs reprises, sa mauvaise humeur. On inclinait cependant à penser qu'après la visite qu'une délégation du Comité avait faite à Moscou, en novembre 1950, à l'Alliance des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., il avait passé l'éponge. On s'était trompé. Les rancunes persistent et à un degré qu'on n'aurait pas imaginé, puisque les Soviets n'ont pas hésité à calomnier urbi et orbi une institution dont tout le tort est de ne point agir selon leurs vœux, mais selon des principes de stricte neutralité dont elle ne s'est jamais départie.

Tout cela est évidemment des plus regrettables. Tout ce qu'on avait entrepris pour ramener les Autorités soviétiques à de meilleurs sentiments envers le C.I.C.R. a été inutile. Le raccommodage de novembre 1950 n'était qu'un leurre. Il y a même recul, puisqu'à l'aigreur de l'après-guerre a succédé maintenant une hostilité déclarée de Moscou envers le Comité de Genève.

Ce n'est pas demain, j'imagine, que le Kremlin se décidera à ratifier les dernières Conventions de Genève. Ce serait dans son propre intérêt, mais, ce faisant, il croirait faire un plaisir au C.I.C.R. - en quoi il ne se tromperait pas - et ce n'est pas précisément ce à quoi il vise pour le moment.

Mais n'exagérons rien. Si les Russes ont la dent dure, s'ils aiment à se venger tôt ou tard de ce qui leur a déplu, ils sont aussi changeants, pour ne pas dire versatiles. Ils sont surtout "unberechenbar". Leurs réactions sont souvent imprévisibles. Ils sont capables de décerner la couronne de roses au moment où l'on attendrait plutôt la couronne d'épines. A la colère ou au dépit d'un jour peut donc fort bien succéder tôt ou tard un geste de bonne humeur qui ne rentrerait pas dans l'ordre des prévisions logiques. Souhaitons qu'on ait cette surprise dans les rapports entre le Comité de Genève et les Autorités soviétiques. Il serait dommage, grand dommage que la brouille persistât trop longtemps, au risque de s'étendre à tous les pays satellites. Ce ne serait

- 3 -

assurément pas dans l'intérêt d'une cause comme celle de la Croix-Rouge.

On ne manquera pas néanmoins, je suppose, de protester, en Suisse, contre les insinuations malveillantes du délégué soviétique. C'est du moins à souhaiter. En s'en prenant à la neutralité du C.I.C.R., les Soviets s'en prennent manifestement aussi, et avec la même injustice, à la neutralité de notre pays même. Ils méritent de se faire remettre en place. A notre presse de s'en charger.

A toutes bonnes fins, je vous remets ci-incluse une traduction allemande des déclarations de M. Malik sur le C.I.C.R. telles qu'elles ont été publiées par la presse soviétique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse:  
*C. G. J.*

Annexe:

une traduction.

Erklärungen des Vertreters der UdSSR, J.A. Malik, an der  
Sitzung der Abrüstungskommission der UNO vom 26. März 1952  
betreffend das Internationale Komitee vom Roten Kreuz.

(Übersetzung des betreffenden Abschnittes aus der "PRAWDA"  
vom 28. März 1952).

... Die Delegation der UdSSR besteht darauf, dass die Kommission die Anwendung von bakteriologischen Kampfmitteln verurteilt, da dies bei der Behandlung des von der Sowjetdelegation gemachten Vorschlages im Zusammenhang mit der Verletzung des Verbotes des Bakterienkrieges, der Verwendung von bakteriologischen Kampfmitteln und der Bestrafung von Uebertretern dieses Verbotes die wichtigste Aufgabe und direkte Pflicht der Kommission ist.

Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz ist nicht zuständig über solche Fragen zu entscheiden. Dabei ist es notwendig zu erwähnen, dass das sog. Internationale Komitee vom Roten Kreuz, an welches sich Acheson um Hilfe wendet, absolut keine internationale Organisation ist, sondern es stellt eine nationale schweizerische Organisation dar, obschon es sich den Namen des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz angeeignet hat. Es ist selbstverständlich, dass eine solche Organisation nicht objektiv und unvoreingenommen handeln kann, wie dies einer echten internationalen Organisation gebührt. In diesem Zusammenhang muss erwähnt werden, dass das sog. Internationale Komitee vom Roten Kreuz während des zweiten Weltkrieges kein Wort zum Schutze der Opfer der Hitler'schen Greuelthaten, welche in den okkupierten Gebieten begangen worden sind, verloren hatte und dadurch die faschistischen Kriegsverbrecher schützte. Sogar die amerikanische Presse hat kürzlich zugegeben, dass der Hauptvertreter des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz beim amerikanischen Kommando in Tokio und Korea, ein gewisser Doktor Otto Lechner ist, welcher sich seinerzeit als ein "unvoreingenommener Kontrolleur" der Hitler'schen Konzentrationslager aufspielte und aussagte, dass in diesen Lagern "alles in Ordnung war". Deshalb ist es absolut nicht zu erwarten, dass eine solche Institution,

Sitzung der Abrüstungskommission der UNO vom 26. März 1952  
betreffend das Internationale Komitee vom Roten Kreuz

die sich unter dem Namen des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz verbirgt und welche in der Vergangenheit sich genügend kompromittiert hatte, objektiv und unvoreingenommen sein könnte. Indem Acheson auf einer Weiterleitung dieser Frage an das Internationale Komitee vom Roten Kreuz besteht, unter dem Vorwand, dass die Durchführung irgendeiner nachträglichen Untersuchung von Tatsachen der Anwendung von bakteriologischen Kampfmitteln durch die amerikanischen Truppen gegen das koreanische und chinesische Volk notwendig ist, beabsichtigt er, die Behandlung dieser Frage durch das kompetente Organ, die Abrüstungskommission der UNO, zu umgehen.

Moskau, den 31. März 1952.

Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz ist nicht zuständig über solche Fragen zu entscheiden. Dabei ist es notwendig zu erwähnen, dass das Internationale Komitee vom Roten Kreuz, an welches sich Acheson um Hilfe wendet, absolut keine internationale Organisation ist, sondern es stellt eine nationale schwedische Organisation dar, obschon es sich den Namen des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz angedeutet hat. Es ist selbstverständlich, dass eine solche Organisation nicht objektiv und unvoreingenommen handeln kann, wie dies einer echten internationalen Organisation gebührt. In diesem Zusammenhang muss erwähnt werden, dass das Internationale Komitee vom Roten Kreuz während des zweiten Weltkrieges kein Wort zum Schutze der Opfer der Hitler'schen Gräueltaten, welche in den okkupierten Gebieten begangen worden sind, verloren hatte und dadurch die furchtbaren Kriegsverbrechen schätzte. Sogar die amerikanische Presse hat kürzlich zugegeben, dass der Hauptvertreter des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz beim amerikanischen Kommando in Tokio und Korea, ein gewisser Doktor Otto Lechner ist, welcher sich seinerzeit als ein "unvoreingenommener Kontrolleur" der Hitler'schen Konzentrationslager aufspielte und aussagte, dass in diesen Lagern "alles in Ordnung war". Deshalb ist es absolut nicht zu erwarten, dass eine solche Institution,